



RÈGLES DE BONNE CONDUITE À VÉLO EN FORÊT :

Les adultes accompagnateurs seront garants du respect des points suivants, ils devront en faire lecture au groupe avant le début du rallye vélo.

Respect du code de la route (cf SRAV) :

- Enfants et adultes casqués
- Priorité aux piétons qui se promènent
- Avertir avec la sonnette et dépassement en se déportant au moins d'1 m
- Circulation en file indienne à droite de la route ou en mini-bus
- Espacement minimum de 3m
- Rester groupés
- 1 enfant ouvreuse avec gilet jaune (l'adulte voltigeur qui ne doit pas empêcher les enfants de prendre des initiatives sur la direction à prendre)
- 1 adulte serre file avec gilet jaune
- **Attention : des véhicules forestiers peuvent circuler**
- Arrêt et regroupement à chaque carrefour
- Ne pas stationner les vélos sur les chemins ou routes forestières, mais sur les bas côtés

Accès à la zone d'accueil et de regroupement :

- enfants et adultes accompagnateurs groupés,
- vélos à la main, en respectant le sens de circulation,
- entrée par la Route Royale face à la parcelle 112,
- sortie au niveau du carrefour Royal donnant sur le Chemin Noir,
- Stationnement obligatoire des vélos dans les zones parking identifiées pour chaque classe,
- Accès à la table des jeux à pied pour un adulte accompagnateur avec 1 ou 2 enfants (par roulement), les autres restent au parking.

Respect de l'environnement :

La forêt est un milieu sensible, préservons-là ! *(lire et commenter la charte du promeneur, la fiche muguet, la fiche sur les durées de vie des déchets...)*

- Ne pas piétiner la végétation
- Interdire les cueillettes
- Les déchets restent dans les sacs
- pas de circulation à vélo dans les sous-bois... etc...